

BON DE RÉSERVATION

Grande Semaine de Fontainebleau 2019

Ce bon de réservation est à renvoyer impérativement avant le 30 juin 2019.

Par mail :
evenementiel@shf.eu

ou

Par Courrier :
Société Hippique Française
83/85 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Tel : 01 53 59 31 31

INFORMATIONS

1 / Entreprise

Raison Sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA : **Code NAF :**

N° Siret :

Adresse :

Code Postal : **Ville :** **Pays :**

Téléphone : **Portable :** **Fax :**

E-mail: **Site internet :**

2 / Contact

Nom : **Prénom :**

Téléphone : **Portable :** **Fax :**

E-mail:

Cottages couverts (plancher inclus) / Moquette et électricité en option

SURFACE	STRUCTURE	PRIX HT	
9 m ²	3x3	990 €	€ HT
18 m ²	Deux 3x3 adjacentes	1 700 €	€ HT
27 m ²	Trois 3x3 adjacentes	2 400 €	€ HT
36 m ²	Quatre 3x3 adjacentes	3 170 €	€ HT
16 m ²	4x4	1 520 €	€ HT
32 m ²	Deux 4x4 adjacentes	2 430 €	€ HT
48 m ²	Trois 4x4 adjacentes	3 440 €	€ HT
64 m ²	Quatre 4x4 adjacentes	4 280 €	€ HT
80 m ²	Cinq 4x4 adjacentes	4 980 €	€ HT
25 m ²	5x5	2 170 €	€ HT
50 m ²	Deux 5x5 adjacentes	3 470 €	€ HT
75 m ²	Trois 5x5 adjacentes	4 820 €	€ HT
100 m ²	Quatre 5x5 adjacentes	6 260 €	€ HT

Nous contacter pour des surfaces non indiquées dans le tableau ci-dessus.

<input type="checkbox"/> Supplément 1 angle	+ 20%	€ HT
<input type="checkbox"/> Supplément 2 angles	+ 30%	€ HT
<input type="checkbox"/> Moquette	8,50€ xm ²	€ HT

↳ Merci d'indiquer la couleur :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vert	Rouge	Noir	Beige

Total 1	€ HT
----------------	------

ZONE SOUHAITÉE

Zone 1*

Zone 2

Zone 3

* Les emplacements de front de la Zone 1 sont réservés en priorité aux partenaires de la SHF.

Compteur électrique (3Kw) 150 € € HT

↳ Pour les puissances supplémentaires merci de nous contacter.

Décoration & Aménagement

Nous contacter

Accès internet

2h/jour offertes pour 1 poste

↳ Pour plus de besoins, contactez Datanaute en complétant le formulaire en ligne sur :
<https://paiement.datanaute.com/fontainebleau/fr.html>

Écrans vidéo

Datanaute

↳ Vous pouvez effectuer votre commande auprès de Datanaute sur :
<https://paiement.datanaute.com/fontainebleau/fr.html>

<input type="checkbox"/> Surface pour exposition matériel	50 € xm ²	€ HT
<input type="checkbox"/> Véhicule 1 ou 2 chevaux	870 € x	€ HT
<input type="checkbox"/> Véhicule 3 à 6 chevaux	1 170 € x	€ HT
<input type="checkbox"/> Véhicule + de 6 chevaux	1 450 € x	€ HT
<input type="checkbox"/> Forfait sous location	525 €	€ HT

Total 2

€ HT

SÉCURITÉ

- Les extincteurs réglementaires sont fournis par l'organisateur.
- Visuels aériens : les visuels aériens gonflables ou autres **sont interdits sur l'ensemble du site.**
- Ombrage : Les tonnelles et parasols **sont strictement interdits sur l'ensemble du site.**

MONTAGE ET DÉMONTAGE

- L'installation des exposants devra impérativement se faire aux horaires suivants :

Mercredi 28 et Jeudi 29 août de 9h00 à 19h00.

En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter la SHF afin de fixer une date et un horaire d'installation.

- Démontage des exposants :

Dimanche 8 septembre à l'issue des épreuves et/ou Lundi 9 septembre avant 12h00.

LIVRAISON

Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants, avant, pendant et après la manifestation. **Pendant la manifestation** : Les véhicules de stockage de matériel seront stationnés à l'extérieur du site. Une navette sera mise à votre disposition chaque jour, de 8h à 10h et le soir après les épreuves afin d'assurer vos livraisons. En dehors de ces horaires, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site, sauf accord de la Société Hippique Française.

NOTE

La journée de **Lundi 2 Septembre** sera **sans épreuves.**

Les exposants auront la possibilité de rester ouverts ou bien de fermer leur stand.

VISIBILITÉ SUR LE TERRAIN

<input type="checkbox"/> Sponsoriser une épreuve		Nous contacter	
<input type="checkbox"/> Obstacle sur piste	Grand parquet	2 300 €	€ HT
	Petit parquet	1 250 €	€ HT
	Carrière des Princes	1 250 €	€ HT
<input type="checkbox"/> Logo sur les banderoles SHF autour des 3 pistes		350 €	€ HT
<input type="checkbox"/> Spot publicitaire sur l'écran géant 3 passages par jour d'une durée de 30s maximum		1100 €	€ HT

VISIBILITÉ SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

<input type="checkbox"/> Insertion publicitaire	Catalogue SHF Market Distribution gratuite	500 € Format A5	€ HT
	Programmes Cycle libre/Classique Distribution payante	500 € Format A4	€ HT
<input type="checkbox"/> Logo et lien vers votre site internet sur le site fontainebleau.shf.eu		200 € /Année	€ HT
<input type="checkbox"/> Bannière publicitaire sur nos sites www.shf.eu et/ou fontainebleau.shf.eu		350 € /Mois 10/08 au 10/09	€ HT

VOS OPÉRATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

<input type="checkbox"/> Table V.I.P dans l'espace restauration 8 places assises	50€ HT/pers	€ HT
<input type="checkbox"/> Organisation de seminaires/conférences	Nous contacter	€ HT

Total 3

€ HT

FRAIS DE DOSSIER

Total 4

75 € HT

TOTAL DE RESERVATION

À réception de votre dossier de participation complété, nous vous contacterons pour valider votre emplacement.

Payable à réception de facture par chèque à l'ordre de SHF ou par virement. Les stands seront mis à disposition uniquement lorsque l'exposant se sera acquitté du règlement total de sa facture.

Les réservations **non accompagnées de l'acompte** correspondant ne pourront être prises en compte.

Total HT (1+2+3+4)

€ HT

TVA 20 %

€

Total TTC

€ TTC

Acompte 40%

€

MODES DE PAIEMENT

 Par chèque bancaire

↳ à l'ordre de la SHF

////////////////////////////////////

 Par virement bancaire

			
<i>Référence bancaire</i>			
Titulaire SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE			
Domiciliation SG PARIS CROIX ROUGE ENT (01678) 6 RUE DE SEVRES 75006 PARIS			
Banque : 30003	Guichet : 03290	N° Compte : 00037264161	Clé : 86
IBAN : FR76 3000 3032 9000 0372 6416 186		BIC/SWIFT : SOGEFRPP	

PAIEMENT DU SOLDE

Je demande mon inscription comme exposant à la Grande Semaine de Fontainebleau. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement et d'utilisation du stand et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et je déclare renoncer à tout recours contre la Société Hippique Française, l'organisateur. Je déclare respecter l'emplacement convenu avec l'organisateur. Je reconnais avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant ma responsabilité civile et celle de toute personne participant à l'exercice de mes activités ou celles de la société à l'occasion de sa participation à la Grande Semaine de Fontainebleau.

Nom du Signataire

Fonction

Date /..... /.....

Cachet de l'entreprise

Signature obligatoire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXPOSITION

1 - Présentation

L'Association « Société Hippique Française », ci-après désignée Comité Organisateur, est organisatrice de l'événement et sera heureuse de vous accueillir pour les Finales Jeunes Chevaux de Saut d'Obstacles et de Hunter.

2- Lieu et date

La manifestation se déroule sur le terrain du Grand Parquet de Fontainebleau, du Vendredi 30 août au Dimanche 8 septembre 2019.

3- Admission des exposants

Seules les demandes de réservation dûment remplies et accompagnées du règlement d'un acompte de 40% du montant total TTC de la réservation seront prises en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir à la Société Hippique Française avant le **30 juin 2019**, faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le comité organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux expositions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées sont remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être **inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers**.

Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque.

La répartition des emplacements sera établie par le comité organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des desideratas des exposants. Le comité organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle du prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

4- Paiement et désistement

Toute demande d'admission ne sera prise en compte qu'avec le règlement d'un acompte de 40% du montant total TTC.

Le solde (60%) sera à régler dès réception de la facture et avant toute installation sur site.

Les chèques des banques domiciliées hors de France ne seront pas acceptés.

Toute demande d'admission, une fois admise, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture avant son installation sur site, quand bien même il serait amené à se désister de cette demande, même en cas de force majeure.

En cas de désistement, l'intégralité des sommes restant dues par l'exposant deviendront immédiatement exigibles. L'exposant ne pourra en aucun cas réclamer la réduction du prix de sa participation, en raison de son désistement, notifié au Comité Organisateur après le 5 août 2019.

Par ailleurs, le Comité Organisateur pourra disposer librement de tout emplacement que l'exposant n'aura pas occupé au moment de l'ouverture du salon. L'exposant ne pourra prétendre, dans ce cas, au remboursement, même partiel, du prix de sa participation.

Toutes les prestations sont facturées avec TVA au **taux de 20%**. **Les exposants étrangers ont la possibilité de récupérer cette TVA auprès de l'administration fiscale française.**

5- Restauration

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier.

6- Installation et déménagement des stands

L'installation des exposants devra impérativement se faire aux horaires suivants : **Mercredi 28 et Jeudi 29 août de 9h00 à 19h00**. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter la SHF afin de fixer une date et un horaire d'installation.

L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

Démontage : Dimanche 8 septembre à l'issue des épreuves et/ou Lundi 9 septembre avant 12h00.

7- Tenue des stands

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation, sauf le Lundi 2 septembre. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

Gardiennage : un service de gardiennage des stands, assuré par des maîtres-chiens, est mis en place tous les jours de 20h à 8h, du Mercredi 28 août à 20h au Lundi 8 septembre à 8h.

8- Principes d'aménagement

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure de tente et plancher (plancher auto stable pour toutes les structures). La moquette est en option.

Décoration & aménagement : un devis sera réalisé selon vos demandes. Les commandes devront être passées le **30 Juin 2019** au plus tard.

Les extincteurs réglementaires sont fournis par l'organisateur.

Les exposants ne seront pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits, sauf autorisation du Comité Organisateur.

La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. **Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.**

Exposition de boxes, écuries, auvents, ... : il est obligatoire de fournir un plan de la construction envisagée, mentionnant le type de matériaux, les dimensions, les ouvertures éventuelles... ; un devis personnalisé sera étudié à réception.

9- Electricité

Les installations électriques doivent être effectuées selon les règles de la Commission Départementale de Sécurité. Un coffret électrique comprend : 2 prises, 10 ampères, 220 volts, 1 protection différentielle. L'installation électrique qui n'aura pas été commandée avant le **30 Juin 2019** sera facturée 200 € HT au lieu de 150 € HT.

Merci de nous contacter si vous avez besoin d'un branchement spécifique, avec une puissance supérieure.

10- Assurance

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés.

L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exposition et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

11- Parking et livraison

Parking : aucun camion servant au stockage de la marchandise ne sera autorisé à l'intérieur de l'enceinte. Un macaron parking par exposant donnant accès au parking de la Salamandre sera remis lors de l'installation. Pour les autres véhicules, un parking gratuit sera possible sur l'espace public du terrain de la Salamandre.

Livraisons : les véhicules de stockage de matériel seront stationnés à l'extérieur du site.

Une navette sera mise à votre disposition chaque jour, de 8h à 10h et le soir après les épreuves afin d'assurer vos livraisons. En dehors de ces horaires, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site, sauf accord de la Société Hippique Française.

12- Conditions d'annulation

En cas d'annulation de toute ou partie de la manifestation empêchant la réalisation du contrat, les acomptes versés seront remboursés mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la SHF. Si toute ou partie de la manifestation est reportée, et sous réserve de l'accord de l'exposant, l'engagement est à nouveau valable et lui-même reporté. En cas contraire, rien ne sera dû à la SHF.

13- Application du règlement

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.

Date et signature

Le/...../.....